

Le 29 août 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARS Grand Est et le GHT Aube et Sézannais (représenté par les Hôpitaux Champagne Sud) s'engagent pour renforcer l'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé

Dans un contexte marqué par des tensions croissantes de recrutement dans le secteur hospitalier, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Groupement Hospitalier de Territoire Aube et Sézannais (représenté par les Hôpitaux Champagne Sud) ont signé ce jour un contrat d'attractivité territoriale.

Ce contrat inédit, d'une durée de trois ans (2025-2028), a pour objectif de sécuriser les recrutements, renforcer l'attractivité des métiers de la santé et fidéliser les professionnels médicaux et non médicaux. Il s'inscrit dans la continuité du Projet Régional de Santé Grand Est et du projet médical soignant partagé du GHT.

Une enveloppe exceptionnelle de 900 000 €

L'ARS Grand Est mobilise une subvention exceptionnelle de 900 000 € pour soutenir la mise en œuvre des actions prévues dans le contrat. Ces crédits viendront renforcer les dispositifs déjà déployés, tels que :

- les Infirmiers de Pratiques Avancées (IPA), infirmiers spécialement formés pour travailler en lien avec les médecins. Ils peuvent assurer le suivi de certains patients, adapter des traitements et prescrire des examens pour faciliter l'accès aux soins ;
- les contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT), qui financent des projets concrets visant à améliorer le quotidien et le bien-être au travail des professionnels de santé ;
- les primes d'exercice territorial (PET), des aides financières qui encouragent les professionnels de santé à intervenir sur plusieurs sites afin de renforcer l'accès aux soins sur le territoire ;
- les assistants spécialistes à temps partagé (ASTP), jeunes médecins spécialistes qui partagent leur activité entre plusieurs établissements pour renforcer la présence médicale dans les hôpitaux et répondre aux besoins des patients ;
- ainsi que les dispositifs de formation et de tutorat, qui accompagnent les professionnels de santé dans le développement de leurs compétences et favorisent la transmission d'expérience.

Des actions concrètes et structurantes

Parmi les mesures concrètes prévues : la création d'une maison des internes à l'EPSMA, la systématisation de « kits de bienvenue » pour les nouveaux arrivants, le développement d'une cellule de recrutement centralisée, le financement d'études promotionnelles « infirmières » ou encore la mise en place d'outils numériques innovants pour la gestion du temps de travail.

Le contrat se décline ainsi en cinq grandes orientations stratégiques :

- Développer une marque employeur GHT forte et visible,
- Renforcer l'attractivité des métiers paramédicaux, notamment ceux en tension,

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Hôpitaux Champagne Sud : communication@hcs-sante.fr

- Valoriser les fonctions avancées et la formation (ex : IPA),
- Renforcer la couverture médicale par des mesures d'installation, fidélisation et reconnaissance des praticiens,
- Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail pour l'ensemble des professionnels.

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Hôpitaux Champagne Sud : communication@hcs-sante.fr